

# Champ de Mars : l'Agora de Montréal

Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie permet de reconquérir un espace urbain abandonné et de valoriser les nombreux atouts du site du Champ de Mars.

Le site est avant tout marqué par la charge symbolique et physique de trois édifices publics (l'hôtel de ville, l'ancien et le nouveau palais de justice). Il s'agit alors de créer un espace de l'ampleur de ces institutions et ainsi les ouvrir sur le reste de la ville. Mais plus qu'une mise en scène de ces bâtiments, nous souhaitons intégrer la dimension humaine et dédier cet espace à son acteur principal : **le citoyen**.

Montréal compte plusieurs places publiques d'envergure, mais il lui manque un **lieu emblématique** comme point de ralliement pour les grands rassemblements. Or, le Champ de Mars possède déjà un *genius loci* lui permettant d'assumer ce rôle.

La station de métro confère au site une grande accessibilité et peut devenir le point de départ de nombreux trajets piétonniers : vers le Vieux-Montréal, le Quartier chinois, ou encore le futur CHUM. Le Champ de Mars, par sa localisation centrale et les vues qu'il offre, devient une plate-forme incontournable, un carrefour pour tous les déplacements au sud du centre-ville.

Dès lors, le terme d'**agora** s'impose.

Historiquement, l'agora désignait le rassemblement des citoyens venus débattre du sort de la cité puis, par extension, la place publique qui accueillait ces rassemblements. Elle ne possède pas de caractéristiques physiques particulières si ce n'est d'être au cœur de la ville et d'être entourée des édifices importants pour la vie de la cité.

L'environnement immédiat est donc déterminant pour l'animation de l'agora. L'arrivée du CHUM confirme la vocation institutionnelle accentuée par l'implantation de pavillons universitaires dans le cadre du projet d'un Quartier de la santé. Les commerces de la rue piétonne et les logements sur la rue Viger apporteront une population variée sur le site à différents moments de la journée et de la semaine. La nouvelle porte d'entrée du Vieux-Montréal, située entre l'hôtel de ville et l'ancien palais de justice, soulignée par une passerelle, inscrira l'Agora du Champ de Mars dans les circuits touristiques.

« L'agora n'a d'autres limites physiques, matérielles, que celles données par la foule rassemblée. Autant dire que cette forme est changeante, et dépend du nombre de participants et de la configuration de leur groupement ». — T. Paquot, *Les temps de l'espace public urbain*

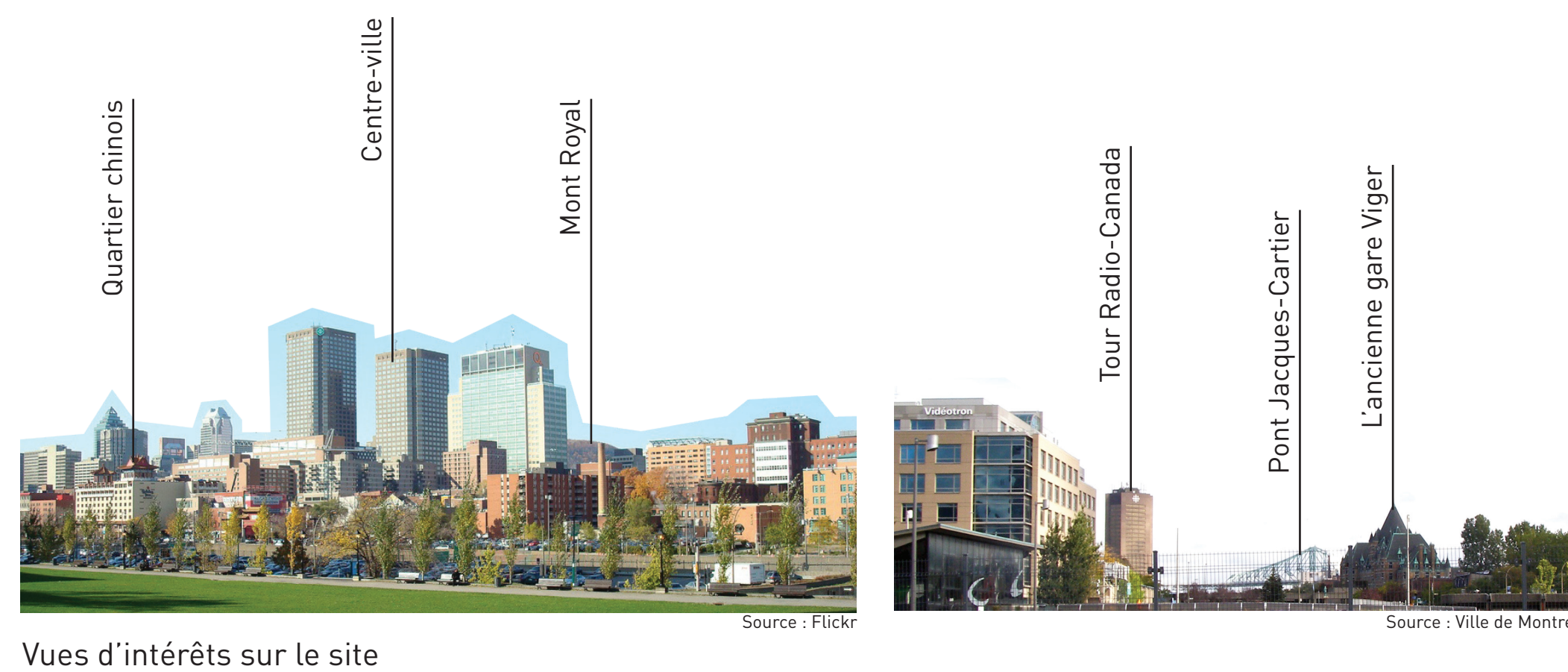
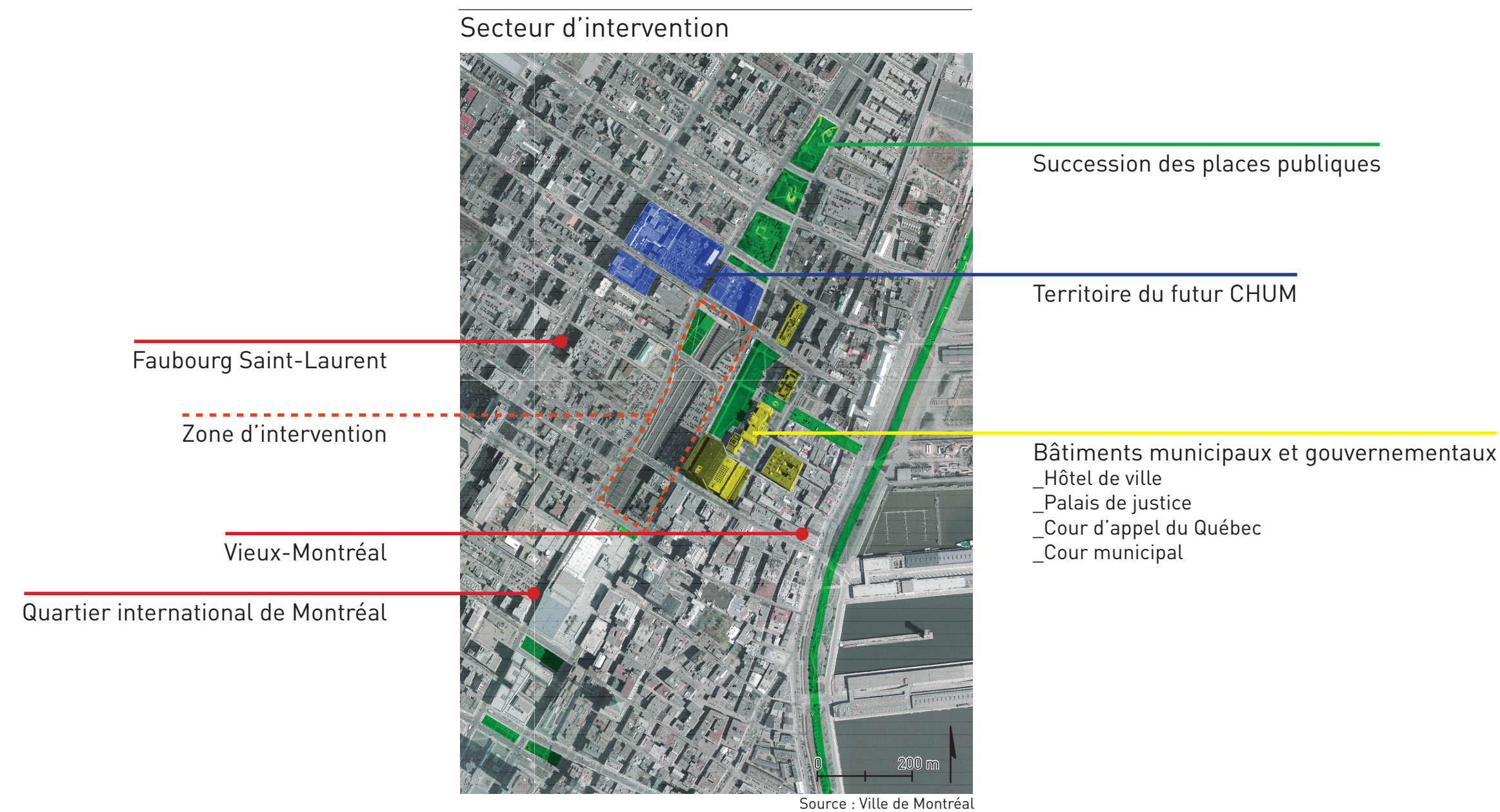
Le terme d'agora lie entièrement le lieu à l'activité humaine qui s'y déroule. C'est un espace qui n'existe que par son appropriation par les citoyens, individuellement et collectivement. Ainsi, nous proposons, pour l'Agora du Champ de Mars, un aménagement à la fois épuré, convivial et polyvalent. La totalité de l'espace sera libre d'accès; le mobilier amovible, inspiré par *Les grandes formes qui dansent*, pourra s'adapter aux différentes configurations, l'espace en paliers entrera en dialogue avec les escaliers-gradins de l'autre côté de la rue Saint-Antoine et offrira un point de vue sur la verrière et de son reflet dans le bassin.

## Potentiels

- + Mémoire du lieu**  
Fortifications, esplanade du Champ de Mars, bâtiments patrimoniaux
- + Présence d'une œuvre d'art public majeure**  
Verrière de Marcelle Ferron de l'édicule du métro
- + Vues d'intérêts**  
Vues sur des éléments emblématiques de Montréal
- + Espaces libres ou sous-utilisés**  
Espace créé par le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, stationnements relocalisables
- + Pôle civique**  
Concentration d'institutions : Cité administrative et futur CHUM
- + Lieu de passage**  
Flux existant entre la station de métro Champ-de-Mars et le Vieux-Montréal, flux futur entre la station et le CHUM
- + Géographie favorable**  
Belvédère de l'esplanade du Champ de Mars, dégagement visuel dû à l'espace non bâti de l'autoroute, proximité avec des sites touristiques et des quartiers spécialisés

## Contraintes

- Fracture urbaine**  
Autoroute en tranchée, bâti discontinu sur la rue Viger, arrêt de la trame urbaine, bâtiments de la Cité administrative qui tournent le dos au site
- Milieu peu accueillant pour les piétons**  
Tunnel de liaison désagréable vers le Vieux-Montréal, peu sécuritaire et mal configuré, beaucoup de vent
- Flux automobile important**  
Présence de l'autoroute et de deux grands axes routiers (rues Viger et Saint-Antoine), mauvaise cohabitation voitures/piétons; traversée des grands axes difficile, odeurs désagréables et nuisances sonores
- Mauvaise image touristique**  
Entrée du Vieux-Montréal peu attractive

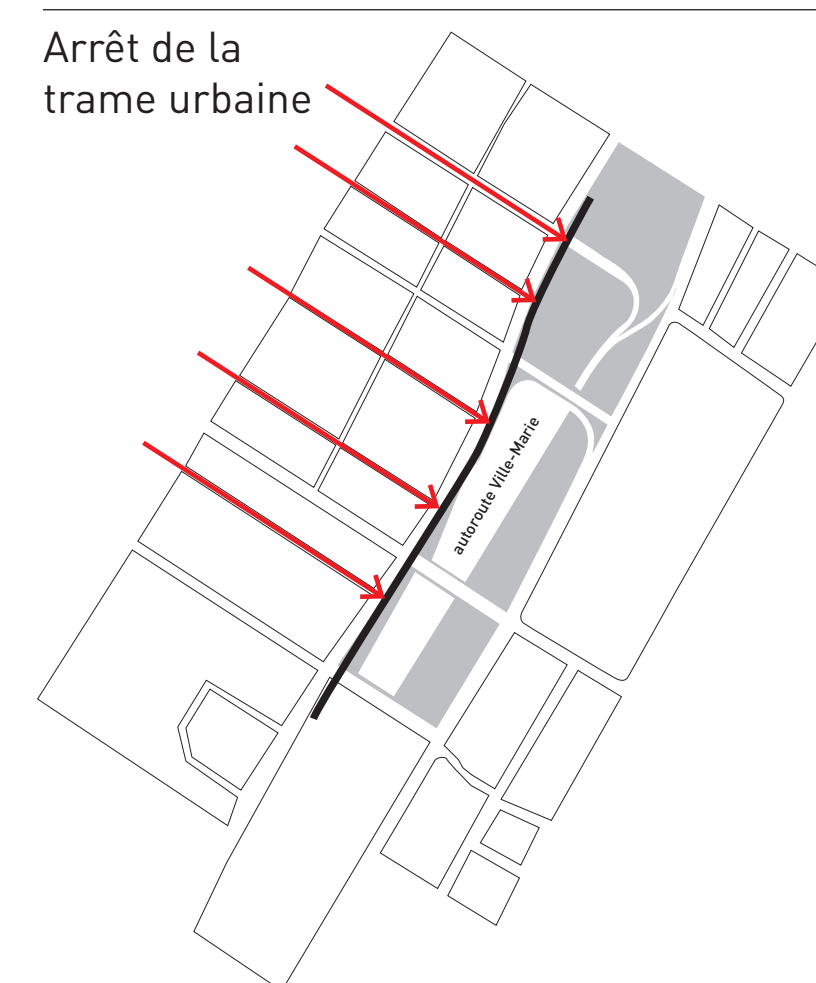


Vues d'intérêts sur le site

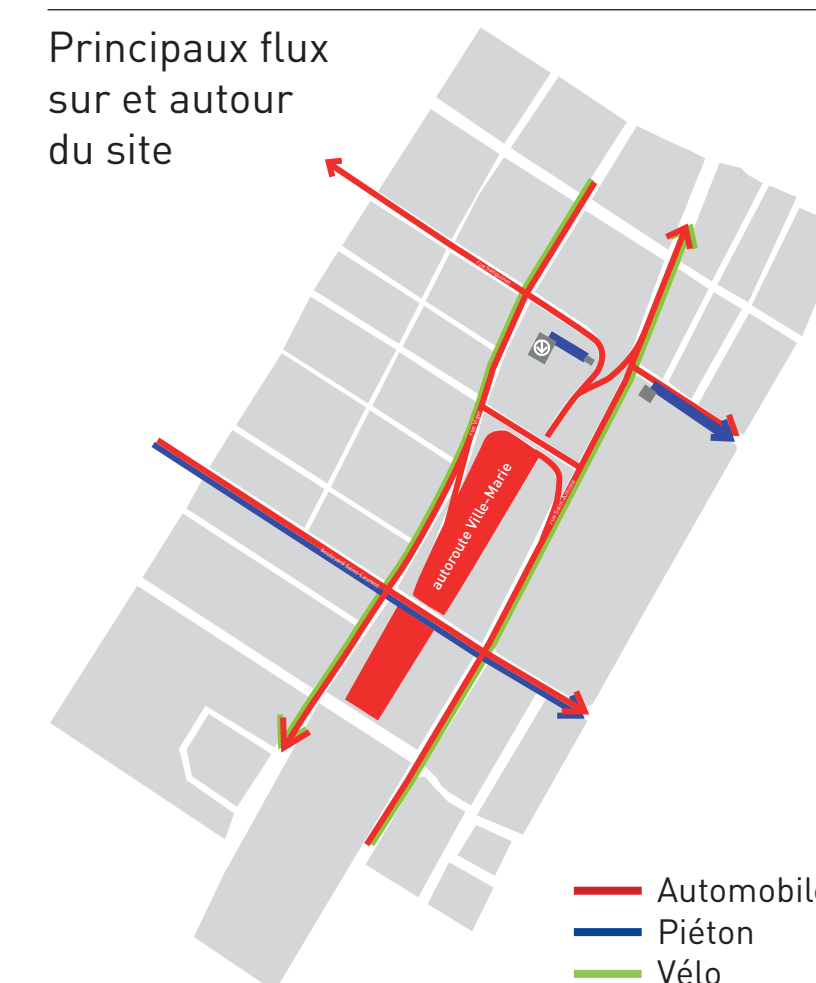
Zone non bâtie à requalifier



Arrêt de la trame urbaine



Principaux flux sur et autour du site



Lieux peu accueillants que l'on doit traverser de la station de métro Champ-de-Mars vers le Vieux-Montréal



Édicule du métro Champ-de-Mars

Source : Ville de Montréal

## Concept

**AGORA** n.f. Désigne à la fois un rassemblement de citoyens et l'endroit où il se tient; la place publique. À l'époque grecque classique, c'est la place qui marque le centre administratif, religieux et commercial de la cité.

Le prolongement du Champ de Mars en Agora, lieu public marquant de la ville, vise à faire de ce site un **lieu emblématique**, un **carrefour** et un **espace citoyen**.

## Objectifs d'aménagement

### Lieu emblématique

Que ce soit dans un axe vertical [de l'autoroute au belvédère en passant par les fortifications] ou dans un axe horizontal [avec le panorama et les institutions] le Champ de Mars réunit des éléments emblématiques de Montréal que l'Agora permettra de révéler à tous.

- ▶ Mettre en valeur la mémoire du lieu et la verrière de Marcelle Ferron
- ▶ Consolider la fonction institutionnelle
- ▶ Marquer la porte d'entrée du Vieux-Montréal
- ▶ S'intégrer dans les axes des places publiques est-ouest et nord-sud
- ▶ Établir un lien vertical avec l'autoroute en sous-sol

### Carrefour

La localisation du Champ de Mars, son accessibilité et les activités diverses présentes aux alentours feront du site une halte et un carrefour au centre de multiples trajectoires.

- ▶ Développer un réseau piéton
- ▶ Diminuer l'achalandage automobile
- ▶ Densifier le site en implantant des activités diversifiées pour garantir l'achalandage

### Espace citoyen

La place de l'Agora complètera le pôle civique, aux abords de la Cité administrative, en offrant un espace flexible, non programmé et appropriable par tous les citoyens, individuellement et collectivement.

- ▶ Créer une place permettant les grands rassemblements
- ▶ Créer un espace qui offre une multitude de possibilités d'appropriation
- ▶ Offrir un espace sécuritaire
- ▶ Implanter des services publics sur la place

# Mise en œuvre

## Lieu emblématique

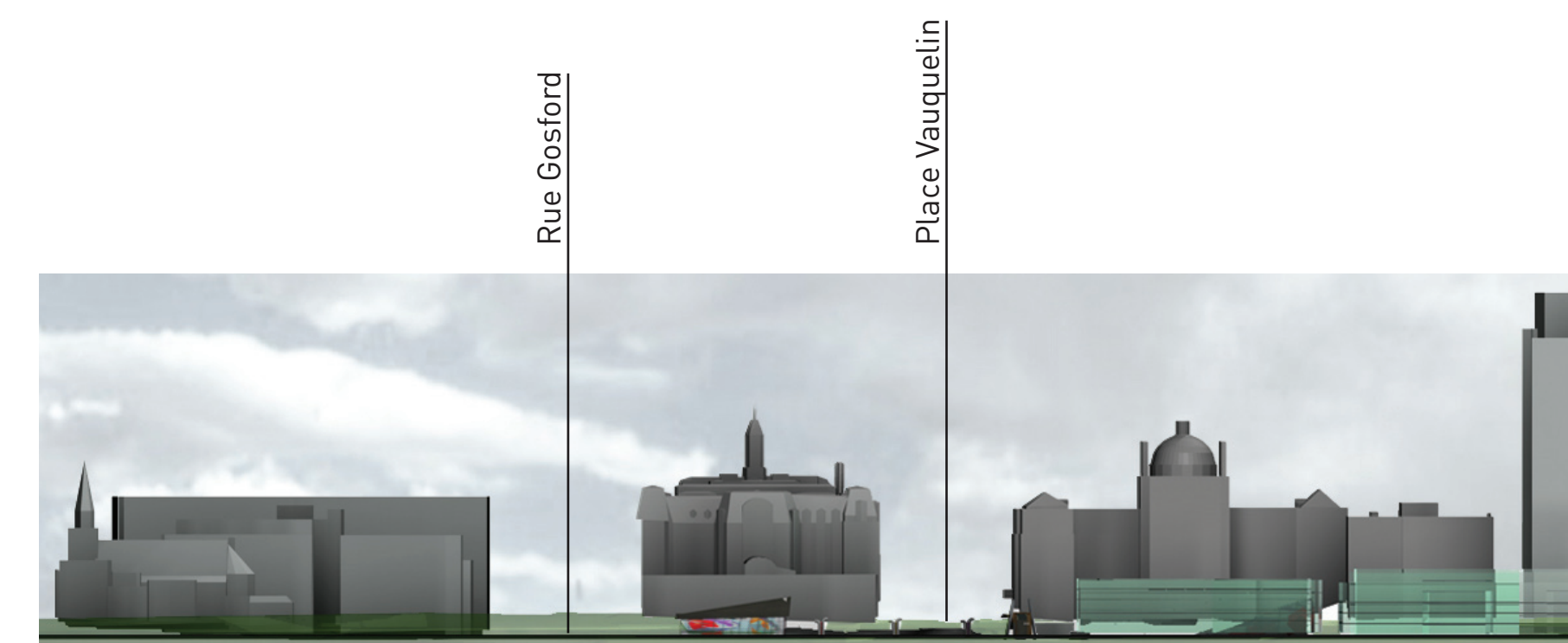
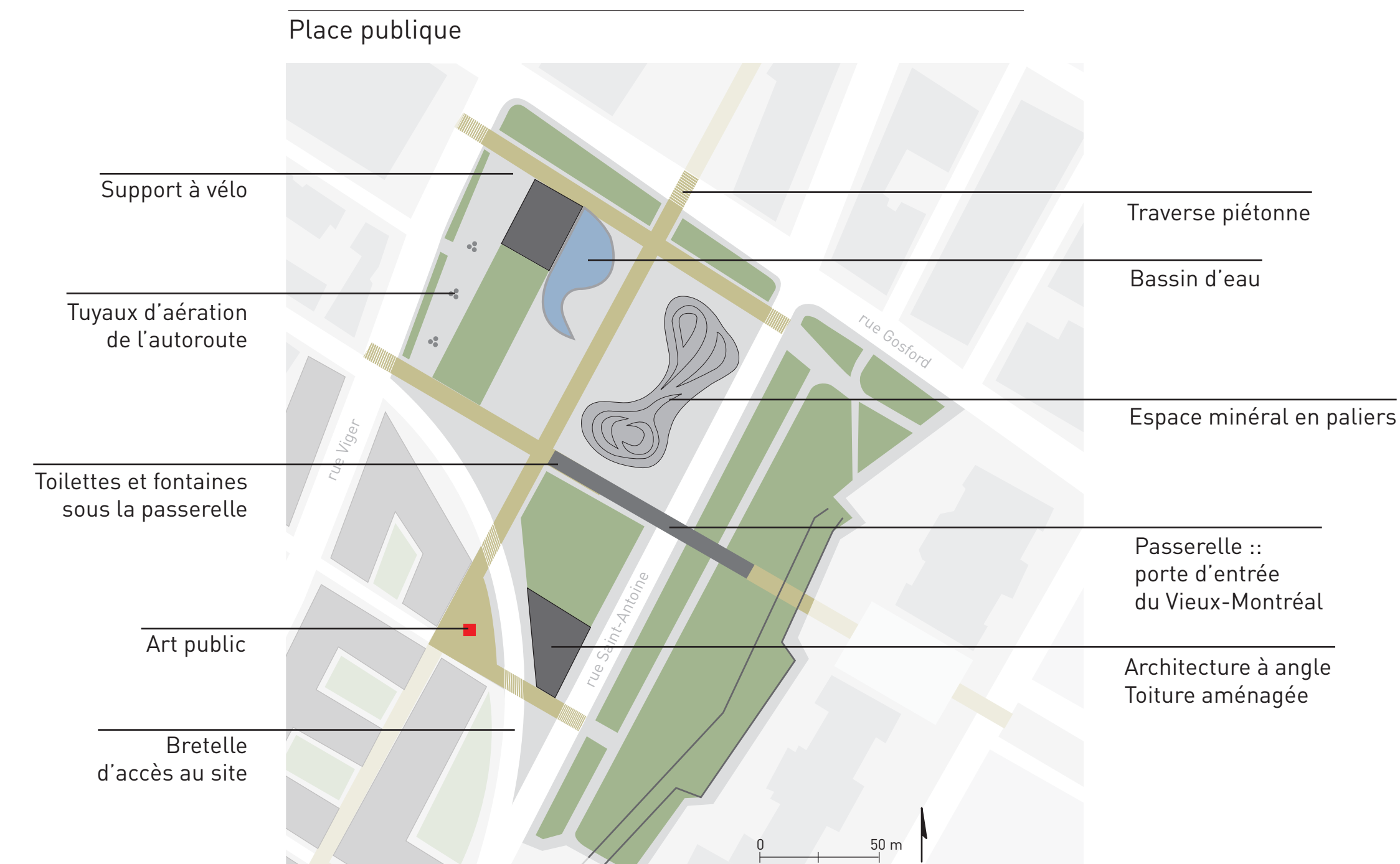
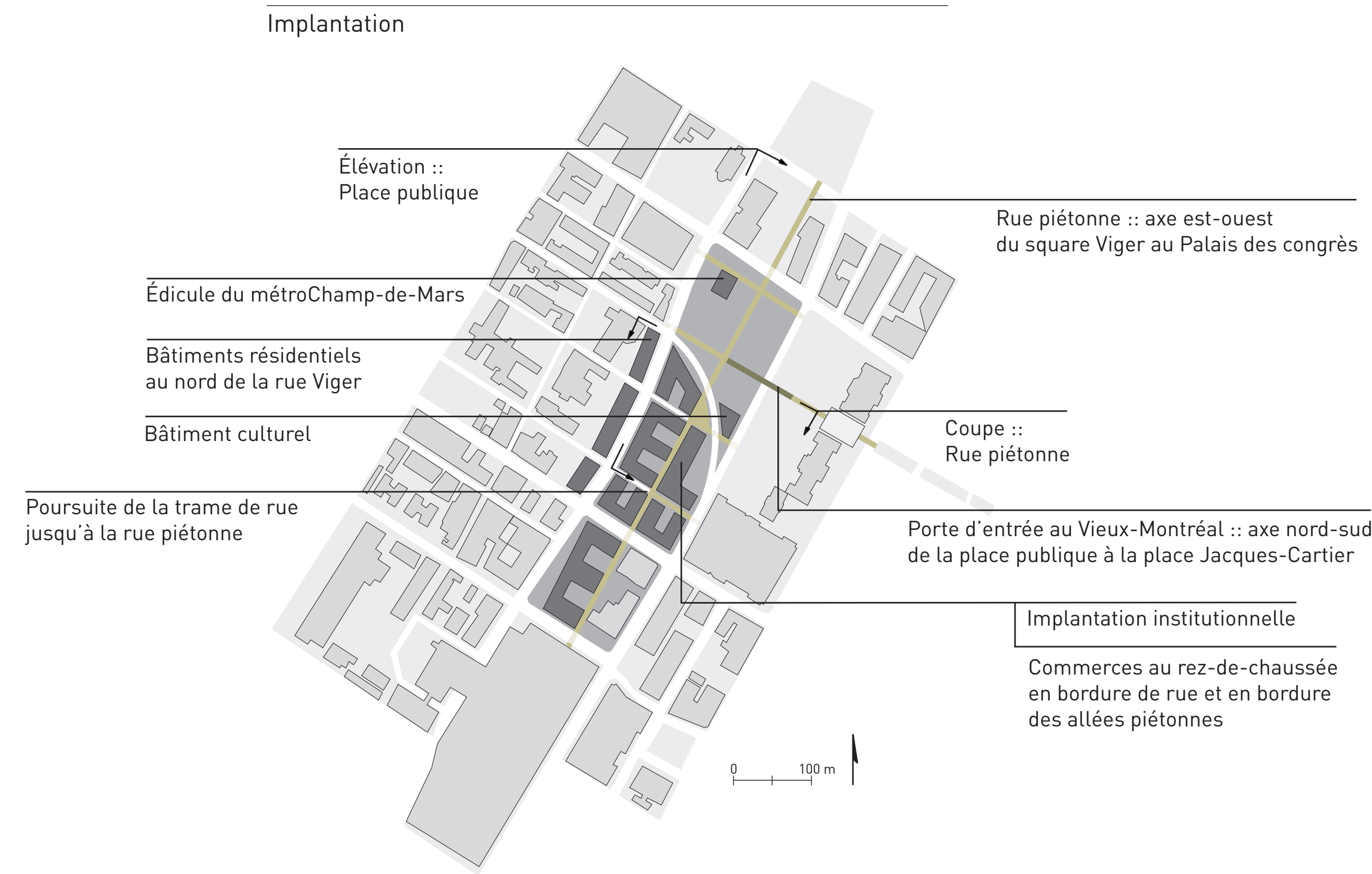
- ▶ Création d'une place publique
- ▶ Intégration d'art public en dialogue avec la verrière de Marcelle Ferron et les œuvres présentes dans le Quartier international de Montréal
- ▶ Utilisation des formes et couleurs de la verrière de Marcelle Ferron, et de l'architecture à angle de l'édicule du métro comme inspiration pour l'aménagement de la place et le mobilier urbain
- ▶ Encadrement de la place publique par l'implantation de bâtiments sur le site
- ▶ Implantation de bâtiments institutionnels en accord avec le projet du Quartier de la santé et du futur CHUM
- ▶ Création d'une porte d'entrée prestigieuse au Vieux-Montréal dans l'axe de la place Vauquelin
- ▶ Gradation des hauteurs des bâtiments construits pour préserver les vues d'intérêts et encourager l'aménagement des toits en terrasses
- ▶ Intégration des tuyaux d'aération en surface pour souligner la présence de l'autoroute en sous-sol

## Carrefour

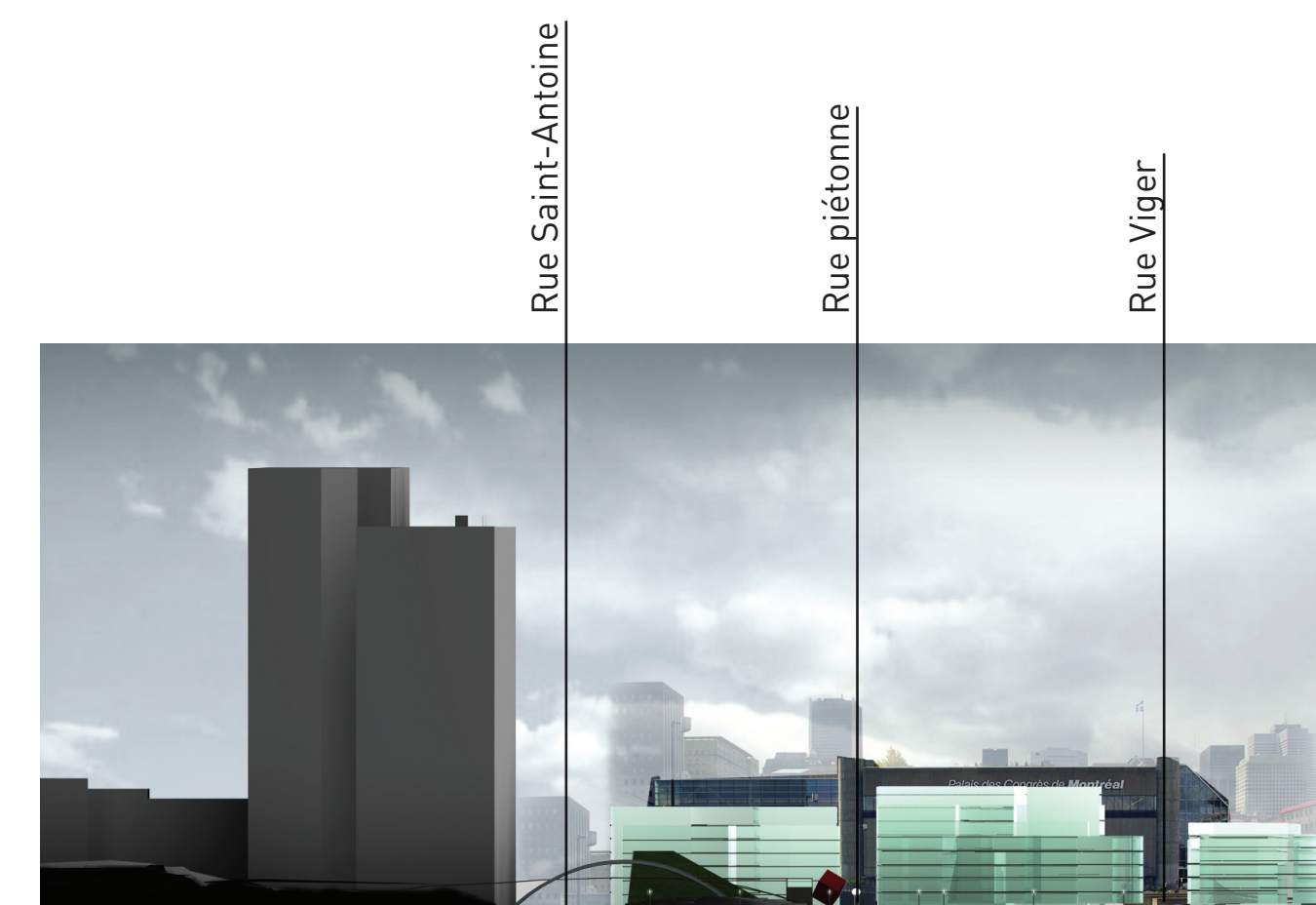
- ▶ Création d'une passerelle dans l'alignement des places Vauquelin et Jacques-Cartier
- ▶ Création d'une rue piétonne dans l'axe est-ouest
- ▶ Élargissement des trottoirs sur la rue Viger et Saint-Antoine
- ▶ Intégration de l'accès universel à l'aménagement
- ▶ Atténuation du flux automobile par l'aménagement de stationnements sur rue et d'un changement de texture au sol
- ▶ Continuité de la trame urbaine du faubourg Saint-Laurent
- ▶ Abolition des liens automobiles sur l'îlot encadré par les rues Saint-Antoine, Sanguinet, Viger et le boulevard Saint-Laurent
- ▶ Création d'une bretelle d'entrée au niveau de la place publique pour augmenter sa visibilité et faciliter la desserte du nouvel îlot
- ▶ Implantation d'une mixité de fonctions dans les nouveaux bâtiments
- ▶ Aménagement de la place publique de façon à permettre, à la fois, la circulation et la pause

## Espace citoyen

- ▶ Création d'espaces de différentes hauteurs pour créer des interactions
- ▶ Création d'un mobilier urbain amovible
- ▶ Intégration d'un luminaire de taille basse pour un éclairage près du sol
- ▶ Création d'un plan Lumière : éclairage au sol, mise en lumière de la passerelle, de l'art public et des bâtiments
- ▶ Mise à disposition de toilettes publiques et de fontaines
- ▶ Intégration de l'avis du public dans le choix de l'aménagement

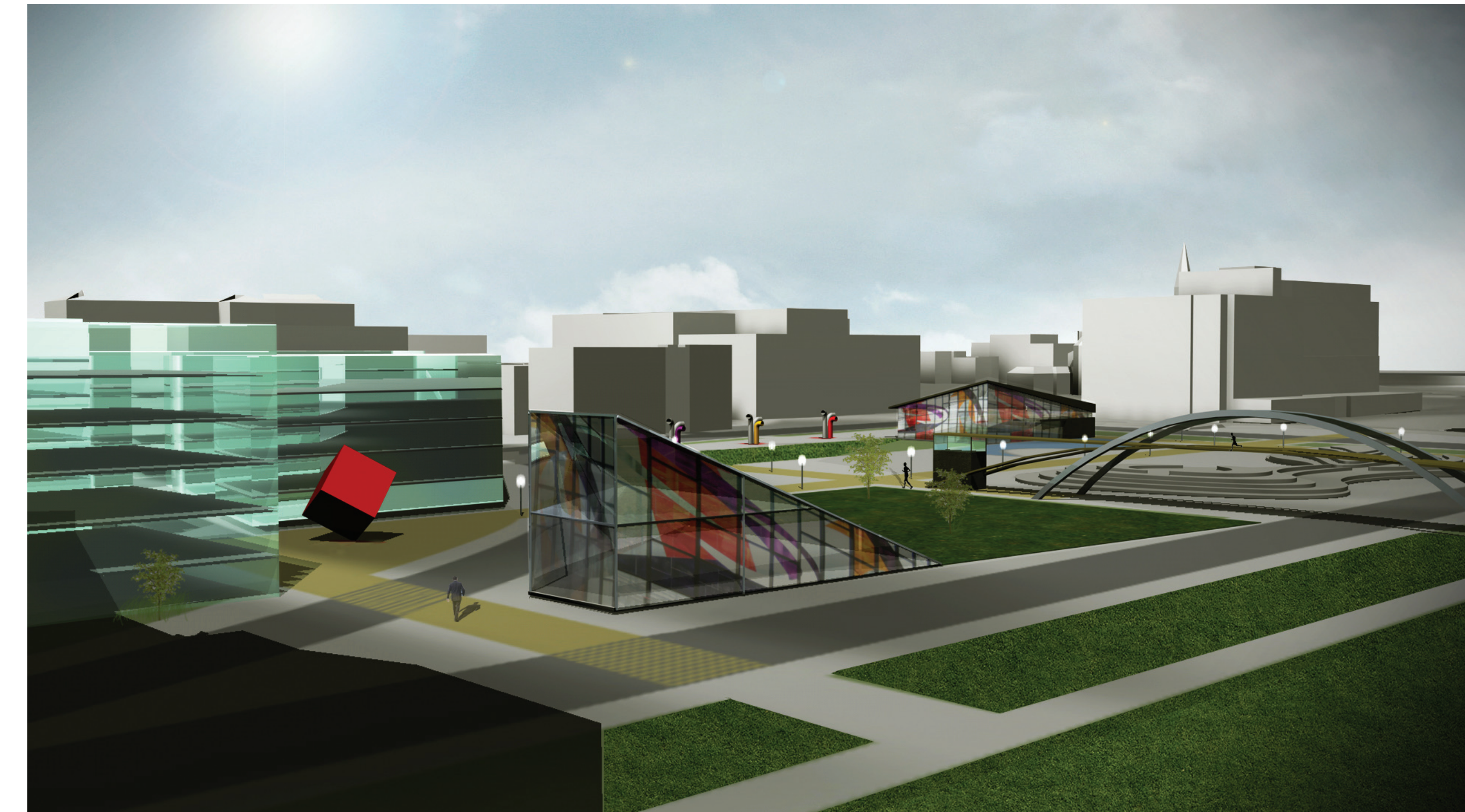


Élévation de la rue Viger vers le sud

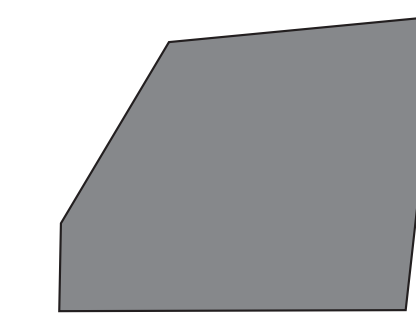


Coupe de la place publique vers l'ouest

Vue du palais de justice sur la place publique

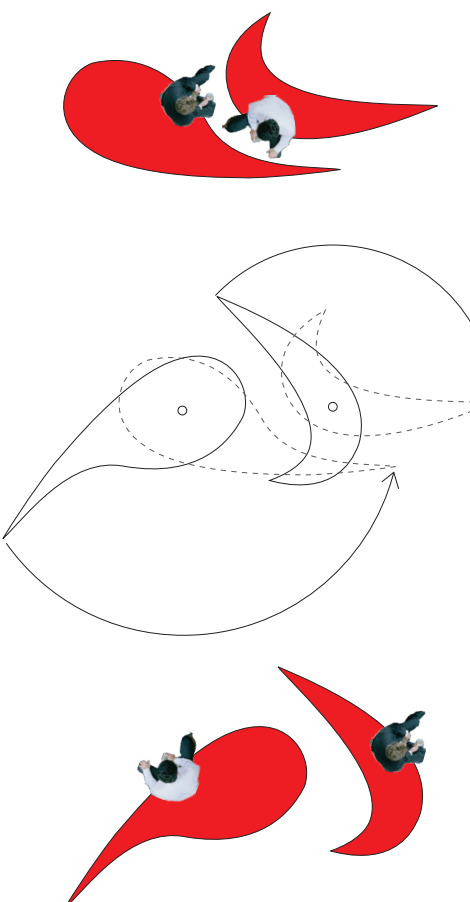


Comparables de superficie : places publiques



Notre proposition

Mobilier amovible sur pivot



Intégration des tuyaux d'aération de l'autoroute dans l'aménagement



Rue piétonne est-ouest avec vue sur le Palais des Congrès



Vue sur le centre-ville de soir

